



# ÉCRIRE L'HISTOIRE DU HARCÈLEMENT SEXUEL LES MOTS POUR LE DIRE



## DIRECTION

Armel Dubois-Nayt  
Réjane Hamus-Vallée

## WEBINAIRE AVISA

(Historiciser le harcèlement sexuel)  
2020-2021





11

# ÉCRIRE L'HISTOIRE DU HARCÈLEMENT SEXUEL

*Les mots pour le dire*

## **WEBINAIRE AVISA**

(Historiciser le harcèlement sexuel)  
2020-2021

## **DIRECTION**

Armel Dubois-Nayt  
Réjane Hamus-Vallée





©MSH Paris-Saclay Éditions, Université Paris-Saclay, 2023.

4, avenue des Sciences, 91190 Gif-sur-Yvette

[www.msh-paris-saclay.fr](http://www.msh-paris-saclay.fr)

Collection « Actes »

ISSN 2800-7891



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Pour plus d'informations : <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

ISBN 978-2-9590898-0-0

## Introduction

Armel DUBOIS-NAYT & Réjane HAMUS-VALLÉE

Que la honte change de camp est essentiel. Et que les femmes, au lieu de se terrer en victimes solitaires et désemparées, utilisent le #MeToo d'Internet pour se signaler et prendre la parole me semble prometteur. C'est ce qui nous a manqué depuis des millénaires : comprendre que nous n'étions pas toutes seules ! Les conséquences de ce mouvement peuvent être énormes. À condition de soulever non pas un coin mais l'intégralité du voile, de tirer tous les fils pour repenser la question du rapport entre les sexes, s'attaquer à ce statut de domination masculine et anéantir l'idée d'un désir masculin irrésistible. C'est un gigantesque chantier. (Françoise Héritier, citée par Cojean, 2017)

C'est ainsi qu'en 2017, quelque temps avant sa mort, Françoise Héritier s'interrogeait sur le moment historique vécu par l'Occident sous l'effet de l'affaire Harvey Weinstein<sup>1</sup>, moment qui semblait marquer une rupture de sensibilité sur la question du harcèlement sexuel en correspondant à une libération de la parole des femmes devant les violences qu'elles subissent.

Mais, pour établir la singularité de l'ère *post* Weinstein, il apparaît nécessaire de considérer le harcèlement sexuel comme un phénomène historique ayant connu des occurrences antérieures à la postmodernité, une position déjà défendue en 1994 par Carol Bacchi et Jim Jose qui mettaient en garde contre la tendance à représenter le harcèlement sexuel

---

<sup>1</sup> Début octobre 2017, deux enquêtes paraissaient successivement dans *The New York Times* et *The New Yorker*, révélant de nombreuses agressions sexuelles commises par l'influent producteur hollywoodien Harvey Weinstein. L'ampleur des accusations, mais aussi le silence qui a protégé pendant des années ses agissements, vont marquer l'opinion publique : dans la foulée, le hashtag #MeToo est encouragé par l'actrice états-unienne Alyssa Milano et libère la parole de nombreuses victimes à travers le monde.

comme une « découverte » des mouvements féministes actuels (Bacchi & Jose, 1994 : 263).

Telle est la dynamique générale du projet « AVISA. Historiser le harcèlement sexuel » dans lequel s'inscrit le présent ouvrage<sup>2</sup>. Démarré en octobre 2020 à la fin de nos mandats respectifs de chargée de mission parité/égalité, et après avoir monté et animé un dispositif de lutte et de prévention contre les violences sexuelles et sexistes dans nos universités, ce projet partait du constat que l'histoire du harcèlement sexuel était loin d'avoir été écrite. Nous avons donc entamé une recherche collective et pluridisciplinaire pour étudier les phénomènes sociaux réunis aujourd'hui sous l'appellation générique de « harcèlement sexuel », que nous définissons avec l'Organisation des Nations unies (ONU) Femmes comme :

des comportements très suggestifs impliquant des contacts physiques non consentis, des attouchements, pincements, frottements à connotation sexuelle contre le corps d'une autre personne. Il peut aussi faire allusion à des comportements non directement physiques, comme des sifflets, des commentaires de caractère sexuel sur le corps ou l'apparence d'une personne, à des demandes de faveurs sexuelles, des regards soutenus et des fixations sur toute autre personne, le fait de la suivre ou de la guetter, ou encore à des actes d'exhibitionnisme<sup>3</sup>.

Le projet AVISA choisit de ne pas analyser les actes de viol, plus souvent étudiés et repérés, mais de se concentrer sur des actes de harcèlement sexuel plus complexes à cerner au premier abord, tout en étant révélateurs des rapports sociaux qui s'y jouent. Dans un premier temps, il se focalise sur les femmes victimes de harcèlement pour en saisir les mécanismes sous-jacents, même si, dans le futur, il est prévu qu'il envisage les victimes de tout sexe.

Le projet est construit autour de quatre axes : (1) retrouver l'existence sémiotique des phénomènes de harcèlement sexuel et reconstruire le lexique

---

<sup>2</sup> Pour en savoir plus sur le projet, voir : <https://avisa.huma-num.fr/s/avisa/page/objectifs-du-projet> (consulté le 18/07/2023).

<sup>3</sup> Source : « Foire aux questions : Formes de violence à l'égard des femmes et des filles », ONU Femmes, <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence> (consulté le 18/07/2023).

et l'iconographie de ce dernier à travers des recueils numérisés de mots – dans les langues des différent-es participant-es du projet – et d'images (tableaux, scènes de film...) ; (2) analyser les représentations en littérature et dans les arts de comportements qui relèvent aujourd'hui du harcèlement sexuel, mais qui s'inscrivent dans des traditions littéraires et artistiques qui ont pu entretenir une ambivalence sur son caractère répréhensible, voire en favoriser la légitimité ; (3) retrouver les victimes de ces violences et les rendre à nouveau visibles à travers un catalogue numérisé faisant apparaître leur identité et l'élément de preuve du « harcèlement sexuel » à travers une source ; (4) étudier à travers les témoignages, les dénonciations privées (archives, correspondances...) et publiques (livres de conduite, presse...) comment ces violences étaient vécues par les victimes, perçues par leurs défenseurs et défenseuses, et sanctionnées sur le plan juridique. Cela implique de considérer, d'une part, les spécificités sociales ou culturelles et, d'autre part, l'incrustation puissamment entretenue d'un regard masculin sur la question. Cela exige également de se pencher sur les justifications des auteurs d'actes de harcèlement qui sont susceptibles soit d'en rendre les femmes responsables, soit de se retrancher derrière l'amour, l'humour, la plaisanterie ou la familiarité.

La présente publication est issue du webinaire qui s'est tenu entre 2020 et 2021. Dans cette première partie du projet AVISA, l'accent a été porté sur la mise en mots et en images du harcèlement sexuel dans le cadre d'une approche définitoire contemporaine de ce phénomène interpersonnel et social. Cette approche demande à être justifiée dans la mesure où, dans les périodes qui nous intéressent, la notion de harcèlement sexuel ne semble pas exister juridiquement et, à tout le moins, ne constitue pas un délit en soi, où sa dénonciation paraît rarissime au premier abord et où une forme d'invisibilisation des actes qui en relèvent semble s'opérer, et, enfin, dès lors que, pour toutes ces raisons, le risque de tomber dans l'anachronisme aurait pu menacer de rendre illégitime notre entreprise.

Dans le champ des études littéraires, les écueils qui sont les nôtres aujourd'hui ont cependant été rencontrés par d'autres dans un passé proche, et notamment par Les Salopettes – association féministe de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon – qui ont dynamisé en France en 2017 le débat autour du droit à l'actualisation et à l'analyse des textes anciens au

prisme des violences sexuelles et de leur catégorisation actuelle<sup>4</sup>. De même, dans le cadre du projet « Malaises dans la lecture »<sup>5</sup>, Lucie Nizard et Anne Grand d'Esnon se sont heurtées à la résistance des partisan-es d'une historicisation des textes littéraires, qui considèrent que la projection d'une définition conceptuelle contemporaine sur des œuvres anciennes conduit inéluctablement au contresens (Hersan, 2019)<sup>6</sup>. D'un côté, il y a donc ceux et celles qui arguent que ce que nous pouvons potentiellement percevoir comme des scènes de harcèlement sexuel relève en réalité de jeux de rôles codifiés qui ne doivent en aucun cas altérer l'expérience esthétique de la lecture et, de l'autre, ceux et celles qui affirment que l'on peut rendre intelligible le harcèlement sexuel dans les textes anciens à condition d'accepter d'y voir une figuration de la violence masculine et de considérer que la littérature n'est pas dénuée de portée morale.

La nature du projet AVISA a également pu éveiller les soupçons d'anachronisme chez les historien-nes réfractaires à l'usage d'un terme contemporain et d'une catégorie juridique encore plus récente (établie en 1970 aux États-Unis et en 1992 en France) pour décrire et analyser des événements passés. Cela nous ramène aux questions posées par Geneviève Fraisse dès 1996 au sujet du droit de cuissage : « Entre un droit mythique et une oppression réelle, comment construire l'histoire » (Geneviève Fraisse, 1996) ? Comment rendre compte du « harcèlement sexuel », qui n'est d'ailleurs pas la même chose que le droit de cuissage, quand il n'existe pas de terme usité à l'époque étudiée pour nommer ce réel

---

<sup>4</sup> En l'espèce, dans la lettre ouverte d'agrégatif-ves de lettres modernes et classiques adressée aux membres des jurys des concours de recrutement du secondaire le 3 novembre 2017, Les Salopettes leur demandaient d'autoriser leur lecture du poème « L'Oaristys » en termes de viol, dans le cadre d'une réception contemporaine qui revendique le droit d'être dérangé par des textes de fiction qui véhiculent une culture de domination masculine, y compris dans la relation amoureuse, ainsi que le droit de ne pas se retrancher derrière l'argument de la « convention littéraire » et du contresens pour balayer la question de la violence sexuelle, même du point de vue du lectorat. Cette lettre est disponible en ligne sur le blog de l'association Les Salopettes : <https://lessalopettes.wordpress.com/2017/11/03/2540/> (consulté le 18/07/2023).

<sup>5</sup> Pour en savoir plus sur le projet, voir : <https://malaises.hypotheses.org/a-propos> (consulté le 19/07/2023).

<sup>6</sup> Voir aussi : Merlin-Kajman, 2020.

éventuel ? Comment ne pas interpréter le silence des dictionnaires comme l'occultation délibérée ou désinvolte de l'oppression liée à ce harcèlement et, au-delà, d'une oppression plus globale, dont la violence domestique, par exemple, fut une manifestation plus ordinaire ? Comment, enfin, écrire l'histoire de ce type de violence sexuelle qui est l'expression de la domination masculine, sans entacher nos productions scientifiques de la prétendue impureté du militantisme ?

Nous apportons dans les articles qui suivent des éléments de réponse.

Premièrement, il n'est pas tout à fait exact de dire que le terme ne fait son apparition que dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, comme on le croit généralement. Une occurrence des verbes « harceler » et « harasser » dans le sens de harcèlement sexuel a ainsi été repérée entre la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et le début du xvii<sup>e</sup> siècle par Frédéric Godefroy dans le *Complément* de son *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes*, qui la trouve associée dans une idylle de Jean Vauquelin de la Fresnaye (1536 – 1607) adaptée de l'*Oaristys* à un contexte de violence sexuelle, même si cette dernière n'est pas sujette à interprétation, comme le démontre **Guillaume Peureux** dans son article. Celui-ci établit que Vauquelin adopte sciemment, pour la première fois selon les connaissances actuelles, un vocabulaire militaire dans une variation sur le thème de l'*Oaristys*, le texte même au cœur de la controverse lancée par Les Salopettes. Il y montre une figure masculine violente et obscène, ainsi qu'un personnage féminin dans un état de panique et d'effroi pour susciter une forme de stimulation érotique chez son lectorat, qui n'est pas sans poser la question de l'éthique dans l'esthétique.

De même, dans le cadre des sources historiques, si les mots « harceler » et « harasser » ne semblent pas usités au Moyen Âge, la chose existe comme en attestent les documents de l'affaire Margarita/Nanino (Bologne, décembre 1351-janvier 1352) analysés par **Chloé Tardivel**. La description qui en est faite dans ces traces est explicite : « Il a voulu lui mettre la main sur le sein » ; « elle lui a donné un coup ». L'historienne montre que les femmes victimes de ce type d'agissements sont très tôt allées en justice pour obtenir réparation, mais que, ce faisant, elles se sont également exposées au risque d'une contre-accusation, celle aujourd'hui récurrente de

diffamation et que l'on rencontre déjà en Angleterre au xvii<sup>e</sup> siècle (Hindle, 1994), ou encore, comme dans le cas d'espèce tiré des archives de Bologne, celle pour « coups et blessures » selon la formule actuelle.

En Angleterre, les archives judiciaires du Moyen Âge révèlent occasionnellement, comme le montre l'étude de **Gwen Seabourne**, la présence du harcèlement sexuel dans les préoccupations des plaignantes (affaire *Christian, widow of Adam Prudhomme of Newport vs. Nicholas Broun* [1292], affaire *Amice Everard vs. John Bennet of London* [1422]), mais également dans le droit qui prévoyait une réparation financière en cas de baiser imposé ou d'attouchement (« *improper touching* »), notamment sur les seins dans les lois d'Alfred le Grand ou sur les parties génitales dans les lois galloises. Ces lois envisageaient le harcèlement dans un continuum de violences sexuelles dont la forme ultime était le viol (*raptus*), même si leur analyse met aussi en évidence que le législateur n'ignorait pas à cette époque ancienne la pression au cœur de la dynamique du harcèlement, qu'elle soit physique, en se manifestant par un attouchement, ou qu'elle soit mentale, en s'exprimant par le biais d'un chantage au mariage ou à l'argent.

Deuxièmement, comme nous y invite Yves Citton (2017 : 265-278), une « lecture actualisante » qui relève d'une approche des textes par l'adaptation des œuvres à l'époque qui les interprète est pertinente dans la perspective d'une école, d'une université et d'une société qui souhaitent se débarrasser de toutes réminiscences dans leur culture des violences sexuelles et qui, pour ce faire, s'autorisent à revisiter les canons littéraires et artistiques. L'interprétation actualisante devient, à ce titre, un acte de littérisation du politique qui bouscule les privilèges hérités, en l'espèce celui négligemment accordé aux hommes de harceler les femmes dans des codes littéraires inégalitaires – et au-delà. Elle permet aussi de prendre en compte les affects suggérés par le texte, ainsi que d'offrir au lecteur ou à la lectrice la possibilité d'y résister. En d'autres termes, elle n'ignore pas la sensibilité éventuelle du lectorat à des scènes de violence sexuelle. Partant de là, elle s'inscrit dans l'histoire de la réception d'un texte dont la littérisation est produite par les regards du lectorat, et dont l'interprétation évolue avec les horizons de celui-ci, tout en assumant d'être limitée dans le temps par les normes qui lui sont propres.

Cela ne signifie pas pour autant que nous renoncions à l'approche historiciste des textes. Ainsi, les notions anciennes de honte et de pudeur que l'on retrouve régulièrement dans les archives ou la poésie narrative élisabéthaines, et qui sont analysées en détail par **Armel Dubois-Nayt** dans le cas d'Élisabeth Tudor / *Avisa*, prouvent que les femmes des époques passées n'ignoraient pas qu'elles étaient victimes de comportements déviants, voire qu'elles organisaient leurs défenses. L'analyse du poème *Willobie His Avisa* (1589) dans une perspective néo-historiciste illustre que le « non » de la voix féminine de la fiction de la première modernité n'obéit pas seulement aux normes culturelles et littéraires propres à la littérature renaissante, qu'il n'est pas nécessairement non plus le « non » d'une femme qui ne peut prendre l'initiative en matière d'amour dans la société patriarcale élisabéthaine, mais qu'il peut aussi être l'expression univoque de l'absence de consentement.

Plusieurs nouvelles italiennes de la Renaissance composées entre la seconde moitié du <sup>xiv</sup>e et la première moitié du <sup>xvi</sup>e siècle et explorées par **Victoria Rimbart** confirment également que la résistance au harcèlement sexuel est un marqueur sur l'axe de l'honneur autour duquel s'articule l'éthique genrée de la Renaissance, et que des stratégies d'évitement, de ruse voire de vengeance sont clairement envisagées à l'époque. Dans son article, la chercheuse étudie la fonction de ce harcèlement dans le cadre narratif des nouvelles qu'elle analyse, ainsi que sa finalité pragmatique auprès du lectorat (susciter l'indignation, la pitié ou l'admiration). Elle y dresse une typologie des victimes, des harceleurs et des issues heureuses et malheureuses de l'expérience de cette violence sexuelle, tout en soulignant la reconnaissance implicite par ces textes de la fréquence et de la dangerosité du phénomène, même si, dans certains cas, l'objectif de l'auteur de la nouvelle est moins de condamner un comportement masculin qu'une absence d'art d'aimer.

Par ailleurs, dès le <sup>xvii</sup>e siècle, la philosophe anglaise Mary Astell publie *A Serious Proposal to the Ladies* (1694), un texte de combat sur l'éducation et l'alternative au mariage que l'étude dans un entre-soi féminin peut constituer, suivi, quelques années plus tard, d'un brûlot, *Some Reflections Upon Marriage* (1700). Les deux textes se proposent d'armer les femmes, en particulier « bien nées », face aux risques que leur font

courir les hommes chasseurs de dots. Dans son étude, **Line Cottegnies** établit la reconnaissance par Astell du harcèlement prémarital, sous forme de pressions psychologiques et physiques, et sa dénonciation par l'autrice à travers des formulations (« attaques violentes des hommes fourbes », « assauts grossiers », « importunités ») ou des métaphores animales visant à réveiller les Anglaises de haut rang jusqu'alors sourdes à ses semonces.

Même des corpus plus récents posent la question de la prise en compte du harcèlement sexuel par leurs réceptions contemporaines. Ainsi, le film *Emmanuelle* de Just Jaeckin, étudié par **Anna Filipiak**, est-il perçu à sa sortie en salles en 1974 comme une œuvre émancipatrice, avant qu'une analyse fine ne resitue les images, les sons et le scénario en exposant ce qu'ils comportent de soumission à la domination masculine et de formes de harcèlement sexuel. L'article pose ainsi la question du point de vue : comment prendre en compte ce harcèlement sexuel, totalement invisible en 1974, mais identifiable en 2022 ? La sociologie des œuvres (Esquenazi, 2007) permet alors de contourner les limites de la *cancel culture*<sup>7</sup>, en rappelant qu'une œuvre est en permanence une construction sociale, à travers une réception qui se transforme avec les conventions de son contexte de visionnage dans le cas d'un film.

C'est toute la question de l'article de **Réjane Hamus-Vallée** : comment établir un corpus de films traitant du harcèlement sexuel, en particulier quand ce dernier n'est pas directement au centre du scénario ? Comment travailler cette notion, à la fois omniprésente sur les écrans, et pourtant quasiment absente de travaux académiques, plus centrés sur les rapports de genre en général que sur ce phénomène précis, comme l'expose la première partie de l'article ? La prise en compte du harcèlement est aussi peu présente dans les critiques de films « pré-Weinstein », tels que le montrent les cas d'étude *Mary à tout prix* ou *Promotion canapé*, sortis durant la décennie 1990. L'analyse de la catégorie *Sexual Harassment* du site spécialisé IMDb.com offre enfin un

---

<sup>7</sup> La *cancel culture* désigne différentes pratiques, qui ont pour point commun d'« effacer » les traces de personnes publiques ou historiques (déboulonnage de statues par exemple, déprogrammation de films), dont les actions sont jugées dorénavant inacceptables par une partie de la société contemporaine.

premier élément de réponse pour analyser la place du harcèlement sexuel au cinéma, de sa naissance à nos jours.

Ce numéro thématique réunit, on le voit, des contributions de disciplines différentes (histoire, littérature, sociologie, études cinématographiques...) qui proposent d'étudier des supports divers (archives, nouvelles, manuels, procès, films...), sur la longue durée (du XIV<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle) et dans une pluralité de zones géographiques (France, Italie, Angleterre, États-Unis...). Cette approche comparatiste permet de mettre au jour des schémas récurrents, que ce soit dans les croisements entre genres et classes, dans les stratégies des femmes (et des hommes), dans les conséquences pour les victimes. Les contributions se répondent, se croisent et s'enrichissent mutuellement pour mieux cerner les contours et participer à ce « gigantesque chantier » invoqué par Françoise Héritier...

### Références bibliographiques

- BACCHI Carol et JOSE Jim, 1994. « Historicising Sexual Harassment », *Women's History Review*, 3 (2), p. 263-270, <https://doi.org/10.1080/09612029400200050>.
- CITTON Yves, 2017. *Lire, interpréter, actualiser. Pourquoi les études littéraires ?*, Paris, Éditions Amsterdam.
- COJEAN Annick, 2017. « Entretien avec Françoise Héritier : "Il faut anéantir l'idée d'un désir masculin irrépressible" », *Le Monde*, 5 novembre, [https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/11/05/francoise-heritier-j-ai-toujours-dit-a-mes-etudiantes-osez-foncez\\_5210397\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/11/05/francoise-heritier-j-ai-toujours-dit-a-mes-etudiantes-osez-foncez_5210397_3224.html) (consulté le 14/06/2023).
- ESQUENAZI Jean-Pierre, 2007. *Sociologie des œuvres. De la production à l'interprétation*, Paris, Armand Colin (U. Sociologie).
- FRAISSE Geneviève, 1996. « Droit de cuissage et devoir de l'historien », *Clio. Histoire, femmes et Sociétés*, 3, <https://doi.org/10.4000/cli0.476>.
- HERSAN Marc, 2019. « Chénier, Eschyle, Ronsard, etc. : les classiques en procès », *Littéarité*, 10, <https://www.mouvement-transitions.fr/index.php/litterarite/articles/sommaire-general-de-articles/1718-n-10-m-hersant-chenier-eschyle-ronsard-etc-les-classiques-en-proces> (consulté le 16/06/2023).

HINDLE Steven, 1994. « The Shaming of Margaret Knowsley: Gossip, Gender and The Experience of Authority in Early Modern England », *Continuity and Change*, 9 (3), p. 391-419, <https://doi.org/10.1017/S026841600000240X>.

MERLIN-KAIMAN Hélène, 2020. *La Littérature à l'heure de #metoo*, Paris, Ithaque (Theoria incognita).



# ÉCRIRE L'HISTOIRE DU HARCÈLEMENT SEXUEL

## LES MOTS POUR LE DIRE

Depuis 2017 et l'affaire Weinstein, la parole des femmes semble se libérer devant les violences qu'elles subissent. Pour bien comprendre la singularité de l'ère post-Weinstein, il apparaît nécessaire de considérer le harcèlement sexuel comme un phénomène historique ayant connu des occurrences antérieures à la post-modernité. Telle est la dynamique générale du projet AVISA dans lequel s'inscrit ce premier ouvrage, partant du constat que l'histoire du harcèlement sexuel reste à écrire.

Car si le terme même semble surtout mis en lumière depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, au gré des lois s'adaptant peu à peu aux évolutions apparentes de la société, certains comportements tels que des contacts physiques non consentis ou des comportements verbaux à caractère sexuel ne sont pas nouveaux et se retrouvent dans de nombreux documents. Comment rendre compte du « harcèlement sexuel », qui n'est d'ailleurs pas tout à fait la même chose que le droit de cuissage, quand il n'existe pas de terme usité à l'époque étudiée pour le nommer, sans risquer de tomber dans une forme d'anachronisme ?

Pour répondre à cette question, ces actes comportent des contributions de disciplines différentes (histoire, littérature, sociologie, études cinématographiques...) exploitant une diversité de sources (archives, nouvelles, manuels, procès, films...), de périodes (du XIV<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle) et de zones géographiques (France, Italie, Angleterre, États-Unis...). Cette approche comparatiste met à jour des schémas récurrents, que ce soit dans les relations de genre et de classe, dans les conséquences pour les victimes, dans les stratégies des femmes face à ce type d'agissement ainsi que dans celles de leurs auteurs. Les contributions se répondent, se croisent et s'enrichissent pour mieux cerner les contours de cette histoire. Voir comment le harcèlement sexuel est représenté et évoqué avant Weinstein permet de mieux comprendre la nature et les mécanismes d'une expression de la domination masculine à travers les siècles.